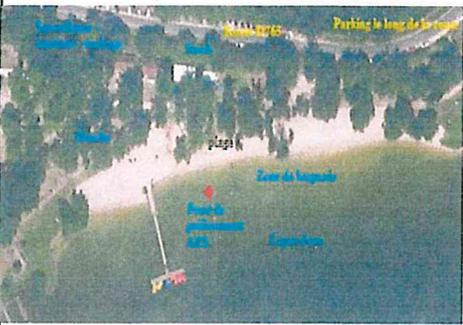


## Profil de baignade de l'étang du Puits – plage de Cerdon

Profil élaboré le : avril 2017

Date de MAJ : 27/04/2022

Caractéristiques de la baignade				Schéma de la zone de baignade			
Nom de la baignade :	Plan d'eau du Puits – plage de Cerdon						
Commune :	Cerdon						
Département :	Loiret						
Région :	Centre-Val-de-Loire						
Responsable de l'eau de baignade :	Syndicat d l'Etang du Puits et du canal de la Sauldre Mairie de Cerdon						
	Tel : 02.38.36.18.90						
Période d'ouverture :	du 1er juillet au 31 août						
Heures de surveillance :	14 h à 19 h, 7 jours sur 7						
Fréquentation moyenne :	500						
Équipements :	sanitaires, douche extérieure, snack						
Accessibilité aux animaux :	Non						
Autres activités :	base nautique, pêche, motonautisme, chiens sauveteurs						
Historique de la qualité de l'eau				Photo de la zone de baignade			
Qualité de l'eau au cours des dernières années							
	2019	2020	2021				2022
	Excellent	Excellent	Excellent				Excellent
<small>Excellent – Bon – Suffisant – Insuffisant – Insuffisamment de prélèvements – changement ou classement pas encore possible – interdiction</small> <small>Selon la Directive 2006/7/DCE</small>							
Liste des épisodes de pollution au cours des 5 dernières années					Carte de la zone d'étude		
Années	Dates d'analyses	Type de pollution	Origine	Interdiction de la baignade			
2019	26/7	cyanobactéries	plan d'eau	non			
2020	5/8	cyanobactéries	plan d'eau	non			
2021	23/8	cyanobactéries	plan d'eau	non			
2022	15/6-12/7-26/7-9/08-22/08	cyanobactéries	plan d'eau	non			
Inventaire des sources de pollution et mesures de gestion							
Diagnostic			Gestion préventive des pollutions			Plan d'actions	
Sources de pollution avérées	Impacts	Distance de la zone de baignade	Indicateurs de suivi	Actions	Gestion de crise	Mesures de réduction des pollutions	
<b>Aucune</b>	/	/	/	/	/	<b>Sans objet</b>	
Sources de pollution potentielles	Impacts	Distance de la zone de baignade	Indicateurs de suivi	Préconisations	Gestion de crise	Mesures préventives de réduction des pollutions	
Eaux usées ANC	non Significatif	2,51 km	Observations visuelles quotidienne mesures T°C : eau, air, transparence, présence de vents (mesures et directions), météo, odeurs et couleur eau	Gestion durable du plan d'eau et du bassin versant	Si dégradation de l'eau ou accidents : interdiction temporaire de la baignade (arrêté municipal) et affichage « aujourd'hui baignade interdite pour cause de » et suivi analytique si nécessaire		
Eaux pluviales	non Significatif	26 m					
Pêche	Peu Significatif	ensemble Plan d'eau					
Agriculture	non Significatif	bassin versant					